



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plébiscite de la réforme policière

Les communes vaudoises accordent un très large soutien au projet élaboré par la Plate-forme canton-communes

Le 5 décembre dernier, un protocole d'accord sur le projet de réforme policière était soumis par la Plate-forme canton-communes à l'Union des communes vaudoises (UCV) et à l'Association de communes vaudoises (AdCV). Le résultat du vote est désormais connu : l'UCV approuve le projet par 83,9% des votes exprimés et l'AdCV par 81,6%. Les conseillers d'Etat Philippe Leuba, président de la Plate-forme canton-communes et chef du DINT, et Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, saluent ce résultat.

Le protocole d'accord sur la réforme policière reçoit un véritable plébiscite de la part des communes vaudoises. Celles-ci avaient jusqu'au 19 décembre pour se prononcer - par un vote électronique - sur ce projet. L'UCV et l'AdCV le soutiennent par plus de 8 votants sur 10. Suite à ce résultat, le Conseil d'Etat se déterminera à son tour sur ce protocole. Celui-ci devrait être ensuite soumis au Grand Conseil.

Les conseillers d'Etat Philippe Leuba et Jacqueline de Quattro saluent conjointement ce résultat tout en relevant la large adhésion large qu'il traduit. Ils disent leur satisfaction et réaffirment leur détermination à mener à bien ce projet en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Ce plébiscite met un terme près de vingt ans de réflexions et de projets inachevés portant sur l'organisation policière.

Rappelons les axes forts du protocole d'accord sur la réforme policière : préservation de l'autonomie communale avec possibilité de maintenir ou de créer des corps de police communaux ou intercommunaux (24h/24, 7jours/7) ou de passer des contrats de prestation avec la police cantonale. Création d'un commandement unique, d'un conseil cantonal de sécurité et d'une direction opérationnelle, comprenant tous deux des représentants communaux. Harmonisation d'ici 10 ans des statuts de tous les

corps de police et standardisation des pratiques. Sur le plan financier, la neutralité des coûts est assurée entre le canton et l'ensemble des communes par la bascule de deux points d'impôt du canton vers les communes pour permettre à ces dernières d'assumer leurs nouvelles tâches.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 décembre 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Philippe Leuba, conseiller d'Etat, président de la Plate-forme canton communes et chef du DINT, 079 206 79 69, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du DSE, 078 697 11 18